

## **Délibération n° 2023-08 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 28'990'000 destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école.**

Le projet de rénovation de l'école de Meyrin-Village est un très beau projet, mettant l'accent sur un aménagement extérieur perméable et la récupération de matériaux, grâce à un consensus de tous les partis représentés au sein de cet hémicycle.

Concernant l'agrandissement, une limitation à 20 salles de classe a été nécessaire, car au-delà de cette limite, il faudrait prévoir la construction d'une deuxième salle de gymnastique. Il est important de noter que les contraintes liées aux bâtiments classés peuvent imposer certaines limites quant aux modifications structurelles ou à l'agrandissement. L'école de Meyrin-Village est classée aux monuments et sites, cela explique les restrictions imposées.

Néanmoins, il est tout à fait possible d'améliorer le confort des élèves, des enseignants et du personnel (GIAP) dans les espaces existants. Les rénovations intérieures, telles que l'amélioration de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation et de l'isolation acoustique, peuvent contribuer à créer un environnement d'apprentissage plus agréable.

Il est également important de prendre en compte l'ergonomie des espaces, en veillant à ce que les salles de classe soient bien agencées, avec un mobilier adapté et des équipements pédagogiques modernes. Une

attention particulière doit être portée à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne l'aménagement extérieur perméable, il s'agit d'une excellente approche pour gérer les eaux pluviales et prévenir les problèmes de chaleur.

L'utilisation de surfaces perméables, comme des jardins de pluie ou des pavés perméables, permet de réduire le ruissellement des eaux de pluie et de favoriser l'infiltration naturelle dans le sol. De plus, l'idée de s'inspirer des préaux «Oasis» comme à Paris répond à la demande faite par le groupe des Verts il y a quelques années. Nous espérons d'ailleurs que l'ensemble des futurs préaux ressembleront à ce magnifique projet.

Les problèmes de location ou d'achat de conteneurs temporaires pour reloger les élèves pendant les travaux sont en effet des considérations financières importantes. Assurer un espace adéquat et sûr pour les élèves pendant la période de rénovation est essentiel. Les conteneurs peuvent être une solution pratique et rapide pour répondre à ce besoin de relogement temporaire.

Le jardin pédagogique est une excellente idée pour intégrer une dimension éducative à l'environnement scolaire. Les jardins pédagogiques offrent aux élèves l'occasion d'apprendre sur la nature, la durabilité, l'agriculture et l'alimentation saine. Ils favorisent également l'engagement des élèves dans des activités pratiques et les sensibilisent à l'environnement.

La production d'énergie supérieure à la consommation est une approche durable qui peut contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'école. L'installation de

panneaux solaires et d'autres sources d'énergie renouvelable permettra à l'école de générer sa propre énergie tout en réduisant les coûts énergétiques à long terme.

Il est encourageant de voir que ces aspects sont pris en considération dans le projet de rénovation de l'école de Meyrin-Village. L'approche éducative du jardin pédagogique et la production d'énergie durable contribueront à sensibiliser les élèves à la durabilité environnementale et à les impliquer activement dans la transition vers un avenir plus écologique.

Le groupe des verts de Meyrin-Cointrin souhaite ardemment que les rénovations des écoles soient entreprise au plus vite et espère voter d'ici la fin de la législature un crédit d'étude pour la rénovation de l'école de Champs-Fréchets, afin que les travaux de rénovation puissent débuter dès la fin de ceux de l'école de Meyrin-village, en 2026.

Les Vert.e.s se réjouissent de voter favorablement cette délibération qui répond aux enjeux majeurs de politique climatique et vous invite à en faire de même.